

Arrêt de placement Accueil collectif

Résiliation

- ¹ Chaque partie peut résilier le contrat moyennant un **préavis de 60 jours pour la fin d'un mois** (sauf exception mentionnée à l'alinéa 2 ci-après). La résiliation est annoncée au réseau AJOVAL au moyen du formulaire « Arrêt de placement », document en possession de la structure d'accueil.
- ² La résiliation reçue entre le 1^{er} et le 30 avril prend effet au plus tôt au 31 juillet de la même année.
- ³ Pour les enfants entrant à l'école, le contrat sera dénoncé automatiquement au plus tard au 31 juillet.
- ⁴ En cas de non-respect du délai de résiliation, le montant de la prestation mensualisée est dû à 100%.

NOM DE LA STRUCTURE : _____

PARENT NOM : _____ PRENOM : _____

ENFANT NOM : _____ PRENOM : _____

La demande d'arrêt de placement a été annoncée le : _____

Date de résiliation souhaitée le : _____

Signatures :

Date : _____ Signature du parent : _____

Ce document fait office de confirmation officielle d'arrêt de placement. Le présent formulaire est établi en 1 exemplaire.

Ce formulaire doit être transmis au bureau de coordination à Orbe, pour validation et signature.

----- **à remplir par la direction** -----

La demande d'arrêt de placement est acceptée pour le : _____

Date : _____ Signature de la direction : _____

Distribution :

- Original au-x parent-s
- Copie à la structure